



■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ Informations pratiques

Organisation de la scolarité

Le cursus de notation du mouvement est organisé de manière à être compatible avec une activité professionnelle. Le 1^{er} cycle supérieur et la première année de 2^e cycle supérieur sont organisés pour l'essentiel sous forme de modules (sessions de 4 jours d'affilée, une fois par mois environ).

Concernant la 2^e année de 2^e cycle supérieur, l'étudiant organise son emploi du temps à la carte (travaux personnels et tutorat).

Calendrier des sessions communiqué en mai de l'année précédente.

Infrastructures

Médiathèque Hector Berlioz

Centre national de la Danse à proximité

Coût de la scolarité*

Droits d'inscription aux concours :	82 €
Droits de scolarité annuels :	410 €
Couverture sociale obligatoire :	198 €
Visite médicale :	4,57 €

* Tarification 2009/2010

Hébergement et restauration

■ Appartements pour élèves majeurs sur le site de la Villette

Loyer de 500 € à 756 € par élève et par mois, selon le type de résidence.

L'attribution d'appartements sur le site est effectuée sur dossier, selon critères examinés en commission.

Les élèves majeurs peuvent bénéficier d'une aide au logement.

■ Restaurant scolaire

Ouverture midi et soir, du lundi au vendredi en période scolaire.

Tarif étudiant pour un repas complet : 2,90 €

Aides financières

Ayant le statut d'étudiant, les élèves peuvent bénéficier de bourses sur critères sociaux.

Pour plus d'informations sur les attributions de logements et de bourses sociales, contacter la Sous-direction des Affaires Scolaires : Tél. : 01 40 40 47 79
ou scolarite@cnsmdp.fr

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

Direction des études chorégraphiques

209, avenue Jean Jaurès, F-75019 Paris, France - Métro Porte de Pantin

Tél. : (33) 1 40 40 46 19 - Fax : (33) 1 40 40 46 02 - notation@cnsmdp.fr - www.cnsmdp.fr